



Comité permanent des finances

Le 2 août 2019

Objet : Mémoire prébudgétaire de 2020 présenté par la Canadian Biogas Association

L'Association canadienne de biogaz (CBA) est heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses commentaires au Comité permanent des finances fédéral (le Comité) au sujet des consultations prébudgétaires de 2020. La CBA souligne la valeur du biogaz et du gaz naturel renouvelable (GNR) dans la lutte contre le changement climatique et la transition du Canada vers une économie sobre en carbone au moyen de cinq recommandations soumises à l'examen du Comité.

La CBA est la voix collective du secteur du biogaz/du GNR canadien et elle s'est engagée à exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du biogaz et du GNR en captant et en traitant les matières organiques afin d'en maximiser l'utilité et la valeur. Avec plus de 135 entreprises, nos membres proviennent de toute la chaîne de valeur du secteur : agriculteurs, municipalités et propriétaires et exploitants de systèmes de biogaz et de GNR du secteur privé, fournisseurs de technologies et consultants, établissements financiers et d'apprentissage, services publics, industrie des déchets et producteurs de résidus organiques.

Le biogaz et le GNR constituent des solutions énergétiques polyvalentes à faible teneur en carbone, facilement et économiquement intégrées et utilisées par les consommateurs canadiens. Tous deux complètent l'infrastructure de gestion de l'énergie et des déchets nouvelle et existante, rendant les entreprises et les collectivités canadiennes plus résilientes et durables dans l'économie circulaire.

Le biogaz et le GNR contribuent à l'avancement et à l'innovation dans les technologies propres dans le cadre de la bioéconomie du Canada, injectent des millions de dollars dans les collectivités locales là où les installations de biogaz/GNR sont construites et exploitées, créent des emplois durables à long terme et appuient le marché canadien du carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités agricoles, municipales et éloignées.

La CBA remercie le Comité de sa considération et se réjouit à la perspective de travailler avec les ministères compétents pour favoriser la croissance du biogaz et du GNR au Canada.

Cordialement,

Jennifer Green

Directrice administrative, Association canadienne de biogaz

finances de la Chambre des communes – août 2019

La valeur du biogaz/GNR pour l'économie canadienne

Recommandations

La CBA présente les cinq recommandations suivantes au Comité permanent des finances fédéral pour examen lors des consultations prébudgétaires de 2020.

Recommandation 1 : Affecter 750 millions de dollars sur 6 ans au développement des gaz renouvelables, y compris des technologies de biogaz et de GNR afin de favoriser la croissance et la transition des carburants à faible teneur en carbone, de l'innovation et des emplois verts dans tout le Canada. La CBA appuie la proposition d'un fonds de commercialisation des technologies du gaz renouvelable de 175 millions de dollars et d'un fonds d'approvisionnement en gaz renouvelable de 575 millions de dollars pour appuyer la recherche et le déploiement de projets de gaz renouvelables au Canada.

Recommandation 2 : Investir 450 millions de dollars dans des infrastructures d'énergie propre nouvelles et existantes afin de favoriser la mise en place et le développement de carburants à faible teneur en carbone comme les technologies de biogaz et de GNR.

Recommandation 3 : Réorienter les fonds provenant des mesures de tarification du carbone (à savoir la taxe sur le carbone) vers les programmes provinciaux qui soutiennent les carburants à faible teneur en carbone comme le biogaz et le GNR.

Recommandation 4 : Élaborer une stratégie canadienne sur les carburants propres pour appuyer la mise en œuvre réussie des carburants à faible teneur en carbone au Canada.

Recommandation 5 : Reconnaître la *Canadian Anaerobic Digestion Guideline* comme une ressource nationale instructive pour appuyer le développement et le déploiement réussis du biogaz et du GNR au Canada.

Présentation générale

Le biogaz et le GNR sont des technologies à faible émission de carbone éprouvées qui se développent au Canada avec plus de 100 installations de biogaz et une douzaine d'installations de GNR adoptées dans des fermes, des municipalités et des entreprises industrielles et commerciales. Le biogaz est un

L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone

Mémoire prébudgétaire 2020 présenté au Comité permanent des

finances de la Chambre des communes – août 2019

carburant renouvelable issu d'un processus biologique appelé digestion anaérobie. Cette décomposition des matières organiques provenant de l'agriculture, des décharges, des installations de traitement des eaux usées et des programmes de bacs verts résidentiels/commerciaux peut être améliorée pour produire du GNR.

Le biogaz fournit une énergie fiable à faible teneur en carbone, sous la forme de chaleur, d'électricité et de gaz de pipeline qui peut être utilisée pour le transport (p. ex. les véhicules alimentés au gaz naturel), le chauffage domestique ou les processus industriels commerciaux et institutionnels.

Toutes ces fonctions cruciales – production d'énergie renouvelable, réduction des déchets solides, gestion des substances nutritives, réduction des GES et atténuation des risques de pollution – peuvent être exécutées par une installation de biogaz, d'une manière économique et durable. Les composantes et les services nécessaires sont disponibles partout au Canada. La production de biogaz génère des recettes pour les exploitations agricoles, les industries et les municipalités, crée des emplois dans l'économie écologique et offre des possibilités d'investissement attirantes.

Justification

Le biogaz et le GNR offrent d'énormes avantages économiques, sociaux et environnementaux dont on peut tirer parti si l'industrie et le gouvernement collaborent. La justification suivante appuie les recommandations de la CBA présentées dans le cadre de la consultation prébudgétaire de 2020 :

- 1. Combustibles gazeux à faible teneur en carbone : Que RNCan présente un *Programme de gaz renouvelable* pour la commercialisation de la technologie et l'approvisionnement en gaz renouvelable, en affectant 750 millions de dollars sur 6 ans au développement de la production de combustibles gazeux à faible teneur en carbone, tels que le biogaz et le GNR afin de stimuler la croissance et la transition des technologies propres, de l'innovation et des emplois verts partout au Canada.**

La CBA appuie l'élaboration d'un programme sur les gaz renouvelables dirigé par RNCan qui prévoirait un financement fédéral pour la commercialisation de la technologie et le déploiement de l'approvisionnement en gaz renouvelable. Cela inclurait 750 millions de dollars sur 6 ans dans un fonds visant à mobiliser des capitaux privés, des entreprises de services publics/contribuables et/ou des provinces pour stimuler la croissance et la transition en faveur d'emplois liés aux technologies propres, à l'innovation et à l'écologie dans tout le Canada.

L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone

Mémoire prébudgétaire 2020 présenté au Comité permanent des

finances de la Chambre des communes – août 2019

Les combustibles gazeux n'ont pas bénéficié d'un financement fédéral comme les biocarburants (2 milliards de dollars en 2007) et l'électricité renouvelable (plus d'un milliard de dollars depuis 2007). Un programme de gaz renouvelable appuierait le déploiement de projets de biogaz et de GNR et aiderait à atteindre les objectifs en matière de réduction des GES dans la Norme sur les carburants propres (NCP).

Le biogaz/GNR est un produit de carburant à faible teneur en carbone qui demeure source d'innovation pour les secteurs agricole, municipal et de gestion des déchets. Il fournit aux Canadiens un stimulant économique et social et joue un rôle important dans les collectivités, par exemple en lien avec les investissements favorisant l'innovation, le progrès des technologies propres, la participation des jeunes et la création d'emplois.

La réalisation du plein potentiel de développement du biogaz/GNR pourrait engendrer : 1 800 projets de construction distincts et un investissement de capitaux de 7 milliards de dollars, ainsi que des retombées économiques de 21 milliards de dollars pour l'économie canadienne; la création de près de 17 000 emplois dans le secteur de la construction pendant un an et 2 650 emplois opérationnels permanents à long terme; la création ou le développement de 100 entreprises canadiennes, y compris des concepteurs et des promoteurs de système de biogaz, des fournisseurs d'équipement et des laboratoires.

2. Infrastructure/transports à faibles émissions de carbone : Que NRCan accorde 450 millions de dollars aux infrastructures d'énergie propre nouvelles et existantes afin de favoriser la mise en place et le développement de technologies de biogaz et de GNR.

Le biogaz produit de l'énergie que les Canadiens peuvent utiliser. Il est polyvalent et renouvelable et il peut se combiner à un ensemble d'énergies diversifié. Le biogaz produit de l'énergie, peu importe les conditions climatiques. Il peut produire de l'électricité renouvelable et peut aussi être stocké dans l'infrastructure actuelle d'alimentation en gaz naturel des systèmes de production de chauffage et d'électricité.

Le GNR peut être produit conformément à toutes les normes techniques et à toutes les exigences du gaz naturel traditionnel. Il est donc tout aussi polyvalent et permet en même temps le recours aux infrastructures existantes, tout en éliminant des substances qui se retrouveraient dans les collectivités canadiennes. Ces investissements peuvent tirer parti de l'infrastructure et des capacités de stockage existantes et créer des systèmes énergiques résilients à faible teneur en carbone.

L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone

Mémoire prébudgétaire 2020 présenté au Comité permanent des



finances de la Chambre des communes – août 2019

Dans le secteur des transports, le GNR joue déjà un rôle en Californie, en particulier les véhicules de courte distance et les véhicules d'excursion d'une journée. Une étude sur les emplois réalisée en 2017 a révélé que le déploiement de camions alimentés par le GNR pourrait créer jusqu'à 130 000 nouveaux emplois et ajouter 14 milliards de dollars à l'économie de la Californie¹. Soutenir les investissements dans des carburants de remplacement à faible teneur en carbone tels que le GNR dans le secteur des transports peut procurer d'importantes réductions des GES. Au Canada, les émissions de GES provenant du fret représentent plus de 10,5 % des émissions liées au transport². Par exemple, une analyse du cycle de vie du carburant « des déchets à la roue » par rapport au GNR réalisée en 2011 par Argonne National Laboratory a révélé une réduction des émissions de GES de 81 à 91 % par rapport aux véhicules à essence pour le GNR à base de digestion anaérobie. Le soutien de l'infrastructure du GNR se traduira par des avantages environnementaux qui s'accumuleront au Canada et offriront des avantages connexes, notamment un air plus pur, une plus grande diversité des combustibles et des avantages économiques liés à la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.

3. Technologies des carburants à faible teneur en carbone : Que le financement destiné à réorienter les fonds provenant des mesures de tarification du carbone (à savoir la taxe sur le carbone) vers les programmes provinciaux qui soutiennent les technologies propres comme le biogaz et le GNR et la répartition des fonds provenant de la taxe sur le carbone vienne compléter d'autres mécanismes fédéraux du marché environnemental afin de tenir compte le plus possible des réductions de GES en vue d'atteindre les objectifs du Canada.

Outre l'élaboration d'une norme relative aux carburants propres, le gouvernement a mis en œuvre un système de tarification du carbone dans toutes les administrations du Canada. Les fonds recueillis à l'échelle fédérale peuvent contribuer à la mise au point de carburants à faible teneur en carbone et être redistribués aux politiques et programmes provinciaux.

La tarification du carbone envoie un signal important aux marchés et sert à dynamiser le remplacement des hydrocarbures et les progrès technologiques. La tarification du carbone peut favoriser la mise au point et la disponibilité de carburants à faible teneur en carbone par la redistribution des fonds perçus à l'échelle fédérale aux politiques et programmes provinciaux.

Cette répartition des fonds aidera les Canadiens à faire face à l'urgence climatique au pays et à accélérer le développement de carburants à faible teneur en carbone, comme le biogaz et le GNR, qui contribueront à réduire les émissions dans l'avenir.

¹ ICF, [Economic Impacts of Deploying Low NOx Trucks fueled by Renewable Natural Gas](#), mai 2017.

² Pembina Institute, [The State of Freight](#), juin 2017.

L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone

Mémoire prébudgétaire 2020 présenté au Comité permanent des

finances de la Chambre des communes – août 2019

Le potentiel de réduction des émissions du biogaz et du GNR est bien documenté. Un récent document de travail du World Resource Institute vient étayer cette affirmation en proposant une évaluation positive relative au GNR produit par les digesteurs anaérobies, à partir d'une optique de réduction des gaz à effet de serre (GES). « D'une manière générale, le GNR pourrait constituer une stratégie efficace pour la réduction des GES lorsqu'il remplit deux conditions : Il est produit à partir de déchets organiques, et sa production et son utilisation permettent de réduire les émissions nettes de méthane³. »

4. Stratégie sur les carburants propres : Qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dirige l'élaboration d'une stratégie canadienne sur les carburants propres.

La Norme sur les carburants propres (NCP) vise à réduire l'intensité carbonique des carburants, et l'atteinte de ses objectifs exigera l'augmentation des mélanges de biocarburants, des biocarburants plus faibles en carbone, du biogaz, du GNR, de l'électricité, de l'hydrogène et d'autres carburants à faible teneur en carbone. Pour faciliter cette transition, les producteurs de carburants à faible teneur en carbone ont défini un certain nombre de politiques de soutien et de priorités de financement essentielles à l'adoption réussie des carburants à faible teneur en carbone au Canada.

Le gouvernement fédéral, dans le cadre de ses efforts au sein du Cadre pancanadien sur les changements climatiques, a annoncé plusieurs nouveaux programmes et de nouvelles sources de financement; aucune approche précise n'est toutefois prévue pour appuyer la mise en œuvre de la NCP. La CBA est membre du Clean Fuels Steering Committee, une collaboration entre l'industrie et le gouvernement qui comprend les secteurs des combustibles renouvelables gazeux, liquides et solides, celui des véhicules électriques et les ministères fédéraux Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Agriculture et Agroalimentaire Canada et Innovation et Sciences et Développement économique Canada, qui travaillent ensemble pour examiner les programmes et les mesures stratégiques influant sur les investissements en capital dans la production canadienne de carburants propres.

La CBA recommande qu'ECCC dirige l'élaboration d'une stratégie canadienne sur les carburants propres qui définirait des objectifs nationaux en la matière, donnerait lieu à l'élaboration d'un plan économique pour attirer et déployer des capitaux afin de renforcer la capacité et de soutenir l'utilisation de

³ World Resources Institute, [The Production and Use of Renewable Natural Gas as a Climate Strategy in the United States](#), avril 2018 [TRADUCTION].

L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone

Mémoire prébudgétaire 2020 présenté au Comité permanent des

finances de la Chambre des communes – août 2019

carburants à faible teneur en carbone au Canada et énoncerait les mesures à prendre pour orienter les programmes, les organismes et les équipes fiscales du gouvernement fédéral dans sa mise en œuvre.

5. Canadian Anaerobic Digestion Guideline : Que soient reconnues les ressources pour faire progresser le développement du biogaz et du GNR au Canada.

Étant donné l'intérêt croissant pour les carburants de remplacement à faible teneur en carbone et les mesures visant à faire progresser l'économie circulaire tant à l'échelle provinciale que fédérale, il y aura une demande accrue d'installations de digestion anaérobie (DA) pour le traitement des matières organiques et la réduction des émissions de GES.

La CBA a entrepris l'élaboration d'une première ligne directrice canadienne en matière de DA qui recommande des pratiques de planification, de conception et de fonctionnement pour les installations de DA traitant des déchets alimentaires et organiques. La ligne directrice sur la DA vient combler une lacune au Canada par rapport à d'autres territoires de compétence en ce qui a trait à un document à l'appui offrant un aperçu clair des pratiques exemplaires pour les projets de biogaz, destiné à aider les promoteurs et les intervenants dans l'élaboration de tels projets.

La ligne directrice sur la DA est une ressource instructive qui doit être reconnue à l'échelle nationale pour appuyer le développement et le déploiement réussis du biogaz et du GNR au Canada.